



Union Française des Universités Inter-Âges (UFUTA)

Pour adhérer à l'UFUTA, il faut avoir un lien organique avec une Université ou un établissement d'enseignement supérieur (voir article 6 - critères de nos statuts)

Cette adhésion est facilitée par des membres du Conseil d'Administration qui sont désignés à cette fin dès que la candidature est connue. L'UFUTA aide la structure adhérente à trouver un établissement d'enseignement supérieur et facilite les démarches pour obtenir ce lien organique. Pendant cette période, la structure adhérente peut, si elle le souhaite, être un « partenaire accrédité» (voir article 6 et articles 5, 6 et 7 de nos statuts).

Le partenaire accrédité paye une cotisation forfaitaire de 50€ qui lui sera remboursée lors de son adhésion sur sa première cotisation.

Adhérer à l'UFUTA, c'est faire le choix de rejoindre une association dynamique qui regroupe en son sein sur l'ensemble du territoire français des UTL, UTA et autres qui sans aucun doute ressemblent à la vôtre. C'est aussi pouvoir profiter de leur expérience, faire partager la vôtre et bénéficier de la reconnaissance ministérielle de l'UFUTA.

Si vous êtes en train de monter une « structure » dans votre région, n'hésitez pas à demander conseils et soutien : nous pouvons vous aider.

L'UFUTA élabore un projet intitulé « [UFUTA ambition 2020](#) ». C'est le moment pour devenir membres et participer à ce projet. Vous êtes les bienvenus.

Pour adhérer, n'hésitez pas à [nous contacter](#).